



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 60 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement à intéresser les citoyens du Québec envers la politique municipale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial incite les citoyens à se présenter lors des élections générales municipales;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont des administrations qui s'offrent les pleins pouvoirs dans le but de ne pas publiciser les informations concernant les séances publiques extraordinaires des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec ne contient aucune disposition prévoyant que les administrations municipales soient dans l'obligation d'informer les citoyens lors de la tenue d'une séance extraordinaire de leur conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les taux de participation lors des élections municipales sont de plus en plus bas;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont en droit de s'attendre à un minimum de transparence de la part de leur conseil municipal.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'instaurer une disposition dans le Code municipal afin que les administrations municipales soient dans l'obligation de diffuser dans les meilleurs délais les informations concernant les séances extraordinaires demandées par leur conseil municipal.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Marie-Claude Nichols
Députée de Vaudreuil

5 sept. 2023 Sélectionner une date
Date de signature de l'extrait